



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR9301613 - Rade d'Hyères

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	3
4. DESCRIPTION DU SITE	8
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	10
6. GESTION DU SITE	10

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type B (pSIC/SIC/ZSC)	1.2 Code du site FR9301613	1.3 Appellation du site Rade d'Hyères
1.4 Date de compilation 31/01/1996	1.5 Date d'actualisation 26/08/2022	

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Provence-Alpes-Côte-d'Azur	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.provence-alpes-cote-d'azur.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 30/04/2002



(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 10/01/2011
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 26/06/2014

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029254334>

Explication(s) :

maj dec 2012 : compléments avec données biologiques du DOCOB (maj surf habitats notamment).
Suppression de 2 habitats, ajout Tortue caouanne. # Maj avril 2013 : reintegration hab H2270. #
Maj 2017-04 : suppression H5410 H6220 H3120. Ajout H2210 E1041 E1316. # Maj 2020-05 : actu
post DOCOB 2019. # MAJ 2021-07 ajout tourterelle des bois # MAJ 2022-08 % surface marine suite
nvelle limite TM

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 6,39833°

Latitude : 43,005°

2.2 Superficie totale

48866,64 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

91,85%

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
93	Provence-Alpes-Côte-d'Azur

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
83	Var	8,15 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
83069	HYERES

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Méditerranéenne (100%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
1110 <i>Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine</i>		1279 (2,62 %)		G	A	C	B	B
1120 <i>Herbiers de posidonies (Posidonion oceanicae)</i>	X	12496 (25,57 %)		G	A	B	B	A
1140 <i>Replats boueux ou sableux exondés à marée basse</i>		96 (0,2 %)		G	B	C	C	B
1150 <i>Lagunes côtières</i>	X	134 (0,27 %)		G	B	C	B	A
1160 <i>Grandes criques et baies peu profondes</i>		0,53 (0 %)		G	C	C	B	C
1170 <i>Récifs</i>		600 (1,23 %)		G	A	C	A	A
1210 <i>Végétation annuelle des laissés de mer</i>		0,88 (0 %)		G	B	C	C	A
1240 <i>Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes avec Limonium spp. endémiques</i>		114 (0,23 %)		G	A	B	B	A
1310 <i>Végétations pionnières à Salicornia et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses</i>		2,28 (0 %)		G	C	C	A	C
1410 <i>Prés-salés méditerranéens (Juncetalia maritimi)</i>		7,72 (0,02 %)		G	B	C	C	B
1420 <i>Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (Sarcocornietea fruticosi)</i>		120 (0,25 %)		G	C	C	A	B
2110 <i>Dunes mobiles embryonnaires</i>		5,87 (0,01 %)		G	C	C	C	C
2120		2,55		G	A	C	C	B



<i>Dunes mobiles du cordon littoral à Ammophila arenaria (dunes blanches)</i>		(0,01 %)						
2210 <i>Dunes fixées du littoral du Crucianellion maritima</i>		1,4 (0 %)		G	C	C	C	C
2230 <i>Dunes avec pelouses des Malcolmietalia</i>		0,45 (0 %)		G	B	C	C	B
2250 <i>Dunes littorales à Juniperus spp.</i>	X	2,81 (0,01 %)		G	B	C	C	B
2270 <i>Dunes avec forêts à Pinus pinea et/ou Pinus pinaster</i>	X	14,76 (0,03 %)		G	C	C	B	C
3170 <i>Mares temporaires méditerranéennes</i>	X	2,11 (0 %)		G	B	C	B	A
5210 <i>Matorrals arborescents à Juniperus spp.</i>		55 (0,11 %)		G	A	C	B	A
5320 <i>Formations basses d'euphorbes près des falaises</i>		29,05 (0,06 %)		G	A	A	B	A
5330 <i>Fourrés thermoméditerranéens et prédésertiques</i>		3,03 (0,01 %)		G	A	C	A	A
8220 <i>Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique</i>		12,13 (0,02 %)		G	A	C	A	A
8330 <i>Grottes marines submergées ou semi-submergées</i>		0 (0 %)	50	G	A	B	A	A
92D0 <i>Galeries et fourrés riverains méridionaux (Nerio-Tamaricetea et Securinegion tinctoriae)</i>		5,19 (0,01 %)		G	B	B	B	B
9320 <i>Forêts à Olea et Ceratonia</i>		93 (0,19 %)		G	A	B	A	A
9330 <i>Forêts à Quercus suber</i>		4,73 (0,01 %)		G	B	C	C	A
9340 <i>Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia</i>		396 (0,81 %)		G	A	C	A	A
9540 <i>Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques</i>		72 (0,15 %)		G	B	C	B	A

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».



- **Évaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D	A B C		
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
M	1349	Tursiops truncatus	r			i	R	M	C	B	C	B
M	1349	Tursiops truncatus	c			i	C	M	C	B	C	B
R	6137	Euleptes europaea	p			i	C	M	B	B	A	A
I	6199	Euplagia quadripunctaria	p			i	V	DD	D			
I	1083	Lucanus cervus	p			i	V	DD	D			
I	1088	Cerambyx cerdo	p			i	V	DD	D			
A	1190	Discoglossus sardus	p			i	R	M	B	B	A	A
R	1217	Testudo hermanni	p	100	1000	i	R	M	B	C	A	A
R	1220	Emys orbicularis	p	186	300	i	C	M	C	B	A	A
R	1224	Caretta caretta	c			i	R	P	C	B	C	B
M	1310	Miniopterus schreibersii	c	500	500	i	R	M	C	B	C	B
M	1316	Myotis capaccinii	c			i	R	P	C	C	C	C
M	1321	Myotis emarginatus	r	80	80	bfemales	P	G	C	B	B	B
M	1321	Myotis emarginatus	c	100	200	i	P	M	C	B	B	B

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % ; D = Non significative.



- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D
B		Streptopelia turtur				R			X		X	
I		Corallium rubrum			i	P		X			X	
I		Palinurus elephas			i	P					X	
I		Scyllarides latus				P		X			X	
I		Patella ferruginea			i	P	X		X		X	
I		Lithophaga lithophaga			i	P	X		X		X	
I		Pinna nobilis			i	P	X		X		X	
I		Centrostephanus longispinus			i	P	X		X		X	
M		Balaenoptera physalus			i	P			X		X	
M		Delphinus delphis				P	X				X	
M		Globicephala melas			i	P			X		X	
M		Grampus griseus				P	X				X	
M		Stenella coeruleoalba			i	P			X		X	
M		Physeter macrocephalus				P	X		X		X	
P		Posidonia oceanica			i	P					X	
P		Lithothamnion corallioides				P		X				X
P		Phymatolithon calcareum				P		X				X



- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : **IV, V** : annexe où est inscrite l'espèce (directive « Habitats ») ; **A** : liste rouge nationale ; **B** : espèce endémique ; **C** : conventions internationales ; **D** : autres raisons.



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N01 : Mer, Bras de Mer	92 %
N03 : Marais salants, Prés salés, Steppes salées	2 %
N05 : Galets, Falaises maritimes, Ilots	1 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	2 %
N18 : Forêts sempervirentes non résineuses	3 %

Autres caractéristiques du site

Vaste site marin ceinturant les îles d'Hyères. Archipel constitué de trois îles principales et de divers îlots. Vestige des premiers mouvements géologiques de l'ère primaire, l'insularité de ces terres date des dernières glaciations du quaternaire, il y a 20 000 ans.

Port-Cros : Couvrant un territoire à la fois terrestre et marin, le parc national de Port-Cros, créé en 1963, fut le premier du genre en Europe. Il est constitué de l'île de Port-Cros, de celle de Bagaud ainsi que de deux îlots : la Gabinière et le Rascas. Son périmètre inclut d'autre part une ceinture marine de 600 m de large autour de ses rivages. Le sud de l'île offre des falaises escarpées et des vallées étroites orientées vers le nord, où elles atteignent la mer pour s'y fondre en de nombreuses criques.

Porquerolles : Le massif de Porquerolles comporte l'île de Porquerolles et les îlots du Gros Sarranier, du Petit Sarranier, du Petit Langoustier et du Cap Rousset. L'île de Porquerolles se présente comme un croissant de 8 km de long et de 2 à 3 km de large, orienté est-ouest. Sa superficie est de 1257 ha. Quatre grandes plaines cultivées orientées nord-sud s'intercalent avec les reliefs forestiers. De hautes falaises entrecoupées de calanques forment la côte sud. Au nord, les plaines s'évasent en vastes plages de sable clair, entrecoupées d'escarpements rocheux peu élevés.

Levant : L'île du Levant est la plus orientale. D'une superficie de 1010 hectares, elle est principalement recouverte d'un maquis élevé. Des pare-feux entretenus au fil des ans sont répartis sur l'île aux alentours des zones utilisées par la défense, dans le cadre général des mesures de protection incendie de l'île. Ces zones ouvertes de faible superficie, rompent l'uniformité et la monotonie du paysage.

Vulnérabilité

: La principale menace qui pèse sur les milieux terrestres est la surfréquentation (incendies, récoltes, dérangement des espèces animales...). Le maintien des herbiers de Posidonies et des groupements végétaux juxta-littoraux est aussi tributaire de la qualité des eaux marines et de la maîtrise de la fréquentation de la marine de plaisance.

Les herbiers de Posidonies sont également menacés par l'extension de l'espèce exogène *Caulerpa taxifolia*.

4.2 Qualité et importance

Ecocomplexe remarquable, associant milieux terrestres et marins, continentaux et insulaires, forestiers, littoraux de côtes rocheuses ou sableuses, et zones cultivées.

Cet important espace maritime et terrestre présente une diversité biologique exceptionnelle : diversité d'habitats (groupements végétaux marins d'une qualité exceptionnelle, ceintures de végétation halophile et/ou psammophile le long des côtes, forêts littorales étendues..) et diversité d'espèces (forte richesse en poissons, nombreuses espèces rares, plus de 1500 espèces animales et végétales recensées).

Le site présente plusieurs caractéristiques :

- baies abritant des herbiers de Posidonies ;
- continuités préservées avec les plages ;
- littoral rocheux et îles se prolongeant par des plateaux ou tombants très diversifiés et riches ;

La zone marine est fréquentée en toutes saisons par de nombreux oiseaux et mammifères marins.



Le caractère préservé de l'ensemble lui confère un grand intérêt patrimonial.

Lamproie marine (*Petromyzon marinus*) : espèce potentielle à l'embouchure de Gapeau, dont la présence reste à confirmer.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	G01.01	Sports nautiques		I
H	I01	Espèces exotiques envahissantes		I
H	J01.01	Incendies		I
L	G04.01	Man#uvres militaires		I
M	G05.01	Piétinement, surfréquentation		I
M	H03	Pollution des eaux marines		I
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
M	B02.05	Production forestière non intensive (en laissant les arbres morts ou dépérissants sur pied)		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%
Propriété d'une association, groupement ou société	%
Collectivité territoriale	%
Domaine régional	%
Domaine privé de l'état	%
Domaine public de l'état	%

4.5 Documentation

- * inventaire des ZNIEFF marines, DIREN PACA, 2004.
- * travaux scientifiques conduits par le Parc National de Port Cros, notamment lors de l'élaboration du DOCOB.

Lien(s) :



5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
32	Site classé selon la loi de 1930	13 %
33	Parc national, zone coeur	4 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
32	Prequ'île de Giens	*	6%
32	Ile de Port Cros	+	1%
32	Ile de Porquerolles	+	6%
32	Cap Benat et DPM correspondant	*	1%
33	Port-Cros	+	4%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
Autres désignations internationales	PELAGOS : sanctuaire mammifères marins	*	95%

5.3 Désignation du site

Remarque :

Compte tenu des difficultés d'étude inhérentes au milieu marin, les cotations affectées aux habitats et espèces (cf. § 3) sont à considérer avec précaution. Ces informations sont susceptibles d'évoluer à court ou moyen terme, au gré de nouvelles études scientifiques.

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Parc National de Port Cros

Adresse : Allée du Castel Sainte-Claire; BP 70220 83406 Hyères Cedex

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui Nom : Document d'objectifs N2000



Lien :

http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/995_DOCOB_lien_internet_SIDE.txt

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation

* document d'objectifs N2000 approuvé en 2008. Concerne le périmètre initial (avant forte extension marine du site en 2009).

* Plans de gestion du Parc National de Port Cros, des Salins d'Hyères et des Pesquiers.

* Les forces armées sont susceptibles de conduire des activités sur ce site. Il s'agit notamment de navigation d'unité de surface ou sous-marine, survol d'aéronef, parachutage, tir, mouillage, émission acoustique ou électromagnétique (radar, sonar, radio), pétardement sous-marin de munition historique non déplaçable, activité de plongeur ou de nageur, etc.

La Défense conserve la possibilité de développer des instrumentations ou activités sur le fond et dans la masse d'eau, y compris hors des zones actuellement identifiées comme susceptibles d'activités militaires.

La Délégation Générale pour l'Armement conduit des activités aériennes d'essai sur ce site (survol d'aéronefs et missiles), accompagnés d'émissions électromagnétiques et de bâtiments de surface.

En plus des activités de routine des forces armées, ce site est une zone privilégiée d'activités et d'entraînement pour le maintien en condition opérationnelle des forces, avec notamment :

- Point de pétardement et de stockage de munitions (02T, 03TZ, 03TY)
- Le débarquement sur une plage par chalands de personnel ou de matériel roulant (plageage) sur les sites de Pellegrin à Bormes (4307.28 N- 00616.65 E), Léoube à La Londe (4306.85 N- 00617.29 E), Cabasson (4305.80 N- 00619.60 E), L'Estagnol à La Londe (4306.61N- 00617.86E), Le Lavandou (4307.71N- 00621.83E), Cavalière au Lavandou (4309.15N- 00626.00E), Port Pethuau à Hyères (43066.87N- 00611.79E), La Courtade à Porquerolles (4300.11N- 00612.45E) et Notre Dame à Porquerolles (430086 N- 00614.19 E).

La possibilité de plageage et de pétardement est maintenue.

L'ensemble de la zone au sud des îles est également utilisée pour des activités de tir.

Plus généralement, les espaces marins inclus dans le périmètre sont mobilisés pour assurer la protection du territoire national, y compris à un niveau stratégique.

Les activités de défense, d'assistance et de sauvetage, de prévention et de lutte contre la pollution et de police en mer ne pourront pas être remises en cause par cette mesure de classement. La pérennisation des missions précitées ne devra pas être remise en cause.